

Concours amical Bressan

Bourg Terre des Hommes

14 - 15 - 16 mai 2016

→ **Règlement particulier - Règlement particulier - Règlement particulier** ←

1. Le premier jour se présenter à l'accueil qui est située dans le hangar vol à voile avant 9h30.
2. Les pilotes seront enregistrés par numérotation chronologique à leur arrivée. Ce numéro est affecté pour la durée de la compétition.
3. Le tirage au sort de l'ordre des décollages du premier jour, se fait au moment de l'accueil.
4. Installez remorques, planeurs, aux endroits définis par l'organisation.
5. Les véhicules doivent stationner à l'extérieur de l'enceinte aéronautique, sur le parking public.
6. Les remorques stationnent devant le hangar VV, dans l'herbe entre les plaques PSP et le fossé et au sud des plaques, le long du bitume du parking.
7. La vitesse des véhicules ne doit pas dépasser la vitesse d'un homme au pas.
8. Le briefing du matin aura lieu dans le hangar (9h30 le premier jour, 10h les deux autres jours).
9. La zone de ballastage est prévue devant le hangar vol à voile.
10. Le taxiway sera toujours libre de circulation, notamment pour les avions.
11. Les concurrents devront positionner leur planeur pour la PPV afin de ne pas gêner la circulation des aéronefs des usagers de la plateforme.
12. La circulation des piétons, entre la ligne de départ et le reste de la plateforme, s'effectue par les cheminements prévus.
13. Une vigilance accrue sera observée par les piétons circulant entre le hangar vol à voile, la tour par le parking avion et les parkings remorques.
14. La plate-forme reste opérationnelle jusqu'à l'heure de la mise en piste, puis dès le départ officiel de la dernière tranche de planeur.
15. Les traversées en diagonales ne sont pas admises.
16. Aucun mouvement de matériel sur la plateforme avant 12H00 et après le départ officiel du concours ou l'heure annoncée de mise en piste qui est définie chaque jour. Sauf autorisation expresse du directeur du concours.

- 17.** Chaque commandant de bord est responsable de la navigabilité de son aéronef (CDN, etc....).
Il doit s'assurer :
- ✓ que les équipements utilisés soient conforme à la réglementation et en bon état de fonctionnement (parachute, etc. ...).
 - ✓ Qu'il soit à jour de licence et d'assurance.
- 18.** A partir de 12H00, sauf contre-indication de l'organisation, mise en piste des planeurs. Les véhicules sont tolérés sur le site à cette occasion.
- 19.** Toutes les personnes circulant sur la plateforme pour les mises en piste et les décollages seront revêtues d'une chasuble fluo ou à défaut d'un vêtement suffisamment lumineux pour être facilement repérable !
- 20.** **5 mn** avant l'heure prévue du décollage, plus aucun mouvement sur la plateforme. Les véhicules sont évacués vers les zones de parking prévues.
- 21.** Un seul aide pour les décollages des planeurs au départ,
- 22.** Tout pilote qui n'est pas prêt **5mn** avant son décollage, devra dégager sa machine immédiatement en queue de file.
- 23. Sur la grille de départ**, les trois premiers pilotes sont installés prêt au décollage ! Et ainsi de suite ... !
- 24. Au départ**,
- L'aide du planeur prêt tient l'aile horizontale,
 - Dès que le remorqueur arrive, l'aide du planeur qui suit le planeur prêt accroche le câble,
 - l'aide tient l'aile et l'accompagne quelques pas !
- 25. Procédure radio**
- Pas de vacation inutile,
 - le pilote planeur annonce « **tendu** »
 - Le remorqueur **DECOLLE** !
- 26. Procédure pour les arrivées**
- Les arrivées seront organisées hors des limites de l'aérodrome, sur un demi-cercle de 1km de diamètre,
 - Les arrivées sur l'aérodrome seront conformes aux standards habituels,
 - Les passages GV-BA ne sont pas autorisés.
- 27.** Le départ officiel sera donné sur la fréquence concours **118.450** par groupe de planeur et au plus tard dix minutes après le dernier décollage.
- 28.** L'altitude de largage est fixée à **900 m (3000ft) NH** sur battement d'aile du remorqueur.
- 29.** Le contrôle des épreuves sera effectué par délogage.
- 30.** Les concurrents posséderont un enregistreur de vol de type FLARM.
- 31. Le PC vache n° 04 74 22 57 35 / 06 85 66 20 21**

32. La ligne d'arrivée et de départ est fixée et affichée.

33. Les coordonnées des points de virages sont définies pour chaque circuit.

- ✓ Ils sont communiqués par affichage du circuit du jour.
- ✓ Leur utilisation se fait sous réserve de vérification par le concurrent.
- ✓ L'organisation ne sera en aucun cas responsable des erreurs occasionnées.

34. Le jury :

- ✓ Est composé de 3 concurrents tirés au sort.
- ✓ Le président du jury est le pilote cdt de bord concurrent le plus ancien en âge parmi les 3.
- ✓ La voie du président est prépondérante.
- ✓ Les décisions du jury sont sans appel.

35. Réclamations :

- ✓ Toute réclamation sera déposée au secrétariat par écrit à l'aide de la « fiche réclamation » (disponible au secrétariat) accompagnée d'un chèque de **100€**.
- ✓ Le jury appréciera le bien fondé.
- ✓ **En cas de refus par le jury, le chèque ne sera pas restitué.**
- ✓ En cas d'acceptation, le chèque sera restitué en même temps que l'annonce de la décision.
- ✓ La décision est rédigée sur la feuille de réclamation dont une copie est conservée par le secrétaire du concours.

36. Le concours est régit par :

- ✓ Le règlement sur les concours et championnats édicté par la F.F.V.V. Ce document est disponible dans chaque club, il est inséré dans un des deux classeurs de fiches permanentes.
- ✓ Le présent règlement,
- ✓ Les procédures locales.

37. Altitude max de la ligne de départ est de **1000m QFE !**

38. Le largage sera effectué sur battement d'aile du remorqueur à 900m NH ; sauf indication contraire lors du briefing journalier !

39. Les pénalités :

- ✓ La pénalité pour passage de la porte de départ au-dessus de l'alti 1000m QFE est de type « 2000 Points ».
- ✓ La pénalité pour non passage de la porte d'arrivée et un posé sur la plateforme est de type « 1000 Points ».
- ✓ La pénalité pour non passage de la porte d'arrivée et un posé campagne est de type « 1500 Points ».
- ✓ Le largage sera effectué sur battement d'aile du remorqueur à 900m NH.
- ✓ La pénalité pour un largage avant le battement d'aile est de « 1000 points »